

Projet de loi transposant la directive 2012/28/UE du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2012 sur certaines utilisations autorisées des œuvres orphelines, n^{os} [1151/1 à 3](#).

Les œuvres orphelines sont des œuvres ou des phonogrammes dont l'ayant droit est inconnu ou introuvable. Il n'est dès lors pas possible de lui demander l'autorisation de pouvoir utiliser son (ses) œuvre(s) et phonogramme(s) et souvent il n'est pas non plus possible de déterminer si l'œuvre ou le phonogramme est encore protégé par le droit d'auteur ou les droits voisins.

Les œuvres orphelines posent parfois d'importants problèmes aux institutions et organismes qui utilisent beaucoup d'œuvres et phonogrammes, comme les bibliothèques, les musées, les organismes de service public de radiodiffusion. En principe, ces institutions ne peuvent pas utiliser une œuvre sans avoir l'autorisation de l'ayant droit, même s'il est introuvable ou inconnu.

La directive 2012/28/UE sur les œuvres orphelines a été conçue pour répondre aux intérêts des institutions et organismes mentionnés ci-dessus. Elle permet à ces institutions et organismes, après une recherche diligente de l'ayant droit et moyennant l'enregistrement d'une œuvre dans une base de données gérée par l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur, d'utiliser les œuvres orphelines, à certaines fins énumérées dans le projet de loi, sans avoir pour ce faire l'autorisation de l'ayant droit.

Lorsque l'ayant droit d'une œuvre orpheline se manifeste, il peut mettre fin au statut d'œuvre orpheline; et aura dès lors droit à une rémunération pour l'utilisation qui a été faite de son œuvre par les institutions et les organismes.

[Lire la discussion](#)

Le projet de loi n° 1151 est adopté par 138 voix

Vote nominatif : 006

Oui	138
-----	-----

Becq Sonja, Bellens Rita, Ben Hamou Nawal, Bonte Hans, Bracke Siegfried, Brotcorne Christian, Burton Emmanuel, Buysrogge Peter, Calvo Kristof, Caprasse Véronique, Carcaci Aldo, Cassart-Mailleux Caroline, Ceysens Patricia, Chastel Olivier, Cheron Marcel, Claerhout Sarah, Clarinval David, Crusnière Stéphane, Daerden Frédéric, De Coninck Inez, De Coninck Monica, de Coster-Bauchau Sybille, Dedecker Peter, Dedry Anne, Degroote Koenraad, de Lamotte Michel, Delannois Paul-Olivier, Delizée Jean-Marc, Delpérée Francis, Demeyer Willy, Demir Zuhul, Demon Franky, De Roover Peter, Deseyn Roel, Detiège Maya, Devin Laurent, De Vriendt Wouter, Dewael Patrick, De Wever Bart, Dewinter Filip, De Wit Sophie, D'Haese Christoph, Dierick Leen, Dispa Benoît, Ducarme Denis, Fernandez Fernandez Julie, Flahaux Jean-Jacques, Fonck Catherine, Foret Gilles, Frédéric André, Friart Benoît, Gabriëls Katja, Gantois Rita, Geerts David, Gerkens Muriel, Gilkinet Georges, Goffin Philippe, Grosemans Karolien, Grovonius Gwenaëlle, Gustin Luc, Hedebouw Raoul, Heeren Veerle, Hellings Benoît, Hufkens Renate, Jadin Kattrin, Janssen Werner, Janssens Dirk, Jiroflée Karin, Kir Emir, Klaps Johan, Laaouej Ahmed, Lachaert Egbert, Lahaye-Battheu Sabien, Lalieux Karine, Lanjri Nahima, Lijnen Nele, Lutgen Benoît, Luyx Peter, Maingain Olivier, Mathot Alain, Matz Vanessa, Metsu Koen, Miller Richard, Muylle Nathalie, Nollet Jean-Marc, Onkelinx Laurette, Özen Özlem, Pas Barbara, Pehlivan Fatma, Penris Jan, Piedboeuf Benoît, Pirlot Sébastien, Pivin Philippe, Poncelet Isabelle, Schepmans Françoise, Scourneau Vincent, Senesael Daniel, Smaers Griet, Smeyers Sarah, Somers Ine, Spooren Jan, Temmerman Karin, Terwingen Raf, Thiébaud Eric, Thiéry Damien, Thoron Stéphanie, Top Alain, Uyttersprot Goedeke, Van Biesen Luk, Van Camp Yoleen, Van Cauter Carina, Vande Lanotte Johan, Van den Bergh Jef, Vanden Burre Gilles, Vandenput Tim, Van der Maelen Dirk, Van de Velde Robert, Van Hecke Stefaan, Van Hees Marco, Vanheste Ann, Van Hoof Els, Van Mechelen Dirk, Van Peel Valerie, Van Quickenborne Vincent, Van Rompuy Eric, Van Vaerenbergh Kristien, Vanvelthoven Peter, Vercamer Stefaan, Vercammen Jan, Verherstraeten Servais, Vermeulen

Brecht, Vuye Hendrik, Wilmès Sophie, Wilrycx Frank, Winckel Fabienne, Wollants Bert, Wouters
Veerle, Yüksel Veli

Non	000
-----	-----

Abstentions	000
-------------	-----